

27 mar 2009 -13:00

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2009](#)

## Infirmiers intérimaires pour les prisons

Engagement de personnel intérimaire infirmier au profit des services médicaux des établissements pénitentiaires

Engagement de personnel intérimaire infirmier au profit des services médicaux des établissements pénitentiaires

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Justice Stefaan De Clerck à lancer une adjudication publique pour l'engagement de personnel intérimaire infirmier au profit des services médicaux des établissements pénitentiaires.

Ce marché public, d'une durée de trois ans prolongeable deux fois pour un an, consiste à passer un contrat avec une entreprise expérimentée dans le travail intérimaire de personnel infirmier pour le recrutement d'infirmiers au profit des prisons.

Le nombre restreint de lauréats des examens de recrutement, le besoin continu d'infirmiers et les obligations médico-légales nécessitent en effet de recourir à une main d'oeuvre intérimaire pour certaines prisons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe